

*Questions orales**[Traduction]***LES FINANCES**

LA TAXE DE VENTE—LES MOTIFS DU REFUS DE LA PROPOSITION MANITOBAINE RELATIVE À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nonobstant le fait que le Manitoba soit maintenant obligé d'accepter de réduire la taxe de vente, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi, d'après ce qu'il a lui-même dit à la Chambre hier, il était prêt à accepter des contre-propositions de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan et à discuter de ces propositions avec les autres provinces, alors qu'il a refusé la proposition du Manitoba, soit de consacrer une partie du prétendu champ fiscal à la création d'emplois?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est très simple. J'ai parlé à tous les ministres de l'idée que nous discussions et ils m'ont fait part de leurs vues. En fait, le dernier ministre à qui j'ai parlé est le ministre des Finances du Manitoba, quand je suis revenu de mon voyage dans l'Ouest. Après les discussions que j'ai eues avec les autres ministres, je me suis rendu compte que ce qu'ils me suggéraient n'aurait pas eu l'effet escompté et je leur ai dit qu'ils devaient s'en tenir à la proposition que je leur faisais et qui était de stimuler l'économie en supprimant ou en réduisant la taxe de vente, ce qui n'est pas ce que se proposait de faire le Manitoba.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question bien simple au ministre. A-t-il de fait consulté les autres gouvernements provinciaux au sujet de la proposition du Manitoba demandant une marge fiscale aux fins de la création d'emplois, ou a-t-il simplement rejeté la proposition du Manitoba sans consulter qui que ce soit?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, ce que j'ai essayé de faire, c'est de convaincre tous les gouvernements provinciaux d'accepter de réduire ensemble leurs taxes de vente. Bien entendu, la proposition relative à la création d'emplois n'entrait pas dans le cadre de mes discussions avec les provinces. J'ai discuté du pour et du contre de la proposition avec les ministres et j'ai immédiatement signalé au ministre du Manitoba que, selon moi, sa suggestion n'avait aucun rapport avec la proposition que j'avais et que je ne pouvais donc pas l'accepter. J'étais déjà bien au courant de l'opinion des ministres sur d'autres aspects de notre proposition qui ont été jugés inacceptables.

M. Clark: C'est encore deux poids deux mesures.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES ACTIVITÉS POLITIQUES DES ORGANISMES DE CHARITÉ

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social puisqu'elle est aussi ministre suppléant du Revenu national. Hier, au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le ministre du Revenu national a fait une déclaration qui devait prétendument préciser la position du gouvernement au sujet de la circulaire qui concerne le règlement relatif aux activités politiques des organismes de charité et qui a maintenant été

annulée, mais le ministre n'a fait que rendre la question encore plus confuse.

J'aimerais demander au ministre suppléant si le gouvernement tient pour politique que, si un organisme de charité enregistré au Canada, une Église par exemple, participe à une manifestation pacifique considérée comme une activité politique, ce qui est son droit selon les principes de la démocratie, cette Église ou cet organisme violent le règlement et doivent perdre leur statut aux fins de l'impôt?

L'hon. Monique Bégin (ministre suppléant du Revenu national): Monsieur l'Orateur, nous ne savons pas encore si une telle activité doit être considérée comme permise aux termes de la loi ou non. J'espère que le député n'essaie pas d'amener deux ministres à se contredire parce que l'un siège à l'autre endroit et l'autre à la Chambre. Il faudra que je vérifie le compte rendu des délibérations du comité. Ce que j'ai dit à la Chambre, c'est que la circulaire 78-3 avait été retirée et qu'on était en train de l'étudier pour déterminer quelles activités politiques démocratiques sont permises en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je n'ai malheureusement pas le droit de questionner le ministre du Revenu national à la Chambre—je ne puis questionner que son suppléant. Je n'essaie pas de faire dire à celle-ci ce qu'elle ne veut pas dire; tout ce que je veux, c'est lui demander si, comme l'ont dit hier en comité le ministre et le sous-ministre du Revenu national, le gouvernement a décidé de retirer l'exemption fiscale aux organismes de charité, comme les organisations paroissiales, qui participent à des manifestations pacifiques sur la colline du Parlement, à Queen's Park ou à Québec, que ce soit en faveur de la vie, contre l'avortement ou contre la peine capitale, pour la bonne raison que cela serait considéré comme une activité politique?

Si, comme l'a dit le ministre, il s'agit bien là de la position du gouvernement, je demande au ministre suppléant, au nom de tous les citoyens raisonnables, si l'on pourrait supprimer immédiatement cette règle idiote.

[Français]

Mlle Bégin: Je vais essayer de répondre en français cette fois-ci, monsieur l'Orateur. La circulaire 78-3 a été retirée pour permettre d'étudier de façon plus approfondie avec les parties intéressées ce que seront les activités politiques acceptables au titre de la loi de l'impôt, pour des fins de dons de charité. Le député est en train de se référer à une discussion entre les membres d'un comité de la Chambre, le ministre et son sous-ministre, où les gens visiblement exploraient certains types d'activités. Cela est à l'étude, et ce n'est pas à moi de répondre en ce moment à la Chambre. Dès que la nouvelle circulaire sera prête, elle sera déposée, et distribuée comme les autres circulaires du ministère du Revenu national.

● (1442)

[Traduction]

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, les règlements dans la circulaire peuvent avoir été annulés, mais comme le ministre l'a lui-même déclaré, le but qu'on visait en les adoptant reste inchangé. Je vais citer une partie des déclarations qu'a faites le ministre hier devant le Comité: